

Démarche inscription scolaire

Avant ou après votre demande d'inscription, n'oubliez pas de rencontrer le Directeur de l'école souhaitée. Lui seul est en mesure de vous donner toutes les informations nécessaires sur l'école et sur ce qui attend votre enfant. Pour les enfants ayant un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), se rapprocher de la médecine scolaire au 02 41 62 50 76.

Dossier en ligne

Démarche en ligne
"Réaliser une inscription scolaire"
sur monespacecitoyen.cholet.fr

Dossier papier

Télécharger et compléter le document
"Demande d'inscription scolaire"
disponible sur cholet.fr

Documents à joindre :

- la photocopie du livret de famille ou un extrait d'acte de naissance,
- la photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
les familles qui ne disposent pas de l'une ou l'autre des pièces ci-dessus, peuvent fournir une attestation sur l'honneur,
- la photocopie des pages du carnet de vaccination,
- si votre enfant n'est pas domicilié à Cholet ou au Puy-Saint-Bonnet, l'imprimé dit "Imprimé Hors Commune" à faire remplir par la mairie du domicile,
- la photocopie d'une attestation récente de la CAF de Maine-et-Loire ou de la MSA précisant le quotient familial.
À défaut, la photocopie de l'avis d'imposition.

Valider la démarche en ligne

Remettre ou envoyer l'ensemble des éléments à l'accueil de l'Hôtel de Ville ou envoyer à l'adresse mail suivante : monespacefamille@choletagglomeration.fr

Délai de traitement des dossiers :

- demande déposée avant mai / examen deuxième quinzaine de mai,
- demande déposée de mai à début juillet / examen première quinzaine de juillet,
- demande déposée en juillet et août / examen fin août.

Les demandes arrivant en cours d'année scolaire sont traitées au fur et à mesure, en fonction des places disponibles dans les écoles demandées par les parents.

Demande acceptée

La Ville adresse un document attestant de l'inscription de l'enfant (mail ou courrier)

Demande refusée

La Ville informe les parents par courrier postal.

Le saviez-vous ?

Locaux scolaires et mobilier

La Ville de Cholet entretient et aménage les bâtiments scolaires, fournit le mobilier, le matériel informatique et les fournitures utilisés en classe. Pour les fournitures scolaires des élèves, une liste est transmise par l'école avant chaque rentrée scolaire.

Parents, vous avez votre place à l'école !

Participer :

- siéger au conseil d'école,
- rejoindre l'Association des Parents d'Élèves (APE).

Représenter les parents :

- comité consultatif de la restauration scolaire,
- comité de pilotage Projet Éducatif Territorial (PEDT).

Découvrir les lieux de vie des enfants :

- découvrir l'école (salles de classes, accueil périscolaire, restaurant scolaire, cour de récréation) lors des portes ouvertes,
- participer à une animation parents-enfants.

Inscriptions aux services périscolaires et pause méridienne

Dans Mon espace citoyen, sur votre Espace personnel.
Attention : pour bénéficier de ces services, la réservation est obligatoire (au moins 2 jours avant la date choisie).
Dans les écoles **La Bourie** et **La Bruyère**, c'est l'Association Junior qui prend en charge les accueils périscolaires du matin et du soir.

Contact

Service Scolaire

Hôtel de Ville
Rue Saint-Bonaventure | 49300 Cholet
02 72 77 23 60
monespacecitoyen.cholet.fr